

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 janvier 2012 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire: M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

MM Claude Denis et Sylvain Lévesque

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information  
M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles  
Mme Sophie Latreille, directrice du Service des ressources éducatives  
Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines  
M. Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Mme Catherine Giroux, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 05.

51-CC-2011-2012

**HOMMAGE À QUATRE MEMBRES DU PERSONNEL DE LA CSMV POUR  
LE PRIX D'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2011 – CENTRE SAINTE-AGNÈS**

**CONSIDÉRANT** que mesdames Danielle Jean, Caroline Comeau et Josée Lepitre ainsi que monsieur Daniel Drouin ont reçu, avec la CSMV, le Prix d'excellence 2011 de l'administration publique dans la catégorie Éducation, pour le Centre éducatif et communautaire Sainte-Agnès, annexe du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard;

**CONSIDÉRANT** que les Prix d'excellence de l'administration publique visent à reconnaître des équipes et des personnes responsables de réalisation dont l'impact positif a retenu l'attention de leur milieu;

**CONSIDÉRANT** que ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces membres du personnel telles que l'engagement, la rigueur, l'enthousiasme et le professionnalisme;

**CONSIDÉRANT** que ces honneurs reçus par ces membres du personnel contribuent au rayonnement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Francine Chabot:

**QUE** le Conseil des commissaires félicite et honore mesdames Danielle Jean, Caroline Comeau et Josée Lepitre ainsi que monsieur Daniel Drouin en leur remettant un certificat de mérite officiel.

**Adoptée à l'unanimité**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

La présidente présente le rapport annuel 2010-2011. Aucune question n'est posée par les personnes présentes

52-CC-2011-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chantale T. Renaud:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1 Activité de reconnaissance
    - 1.1.1 Hommage à quatre membres du personnel de la CSMV pour le Prix d'administration publique 2011 – Centre Sainte-Agnès
  - 1.2 Présentation du rapport annuel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 ajournée au 13 décembre 2011
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
8. Affaires du Service des ressources éducatives
  - 8.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – désignation des organismes de la communauté
  - 8.2 Politique de l'adaptation scolaire – correction
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 10.1 Frais facturés aux institutions privées
  - 10.2 Frais supplémentaires facturés aux institutions privées
11. Affaires du Service des ressources financières
  - 11.1 Octroi de contrat – services professionnels de vérification externe
12. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 12.1 Autorisation pour un appel d'offres en entretien ménager de cinq ans
  - 12.2 Adhésion de la Commission scolaire Marie-Victorin au Centre collégial des services regroupés (CCSR)
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
  - 15.1 Protecteur de l'élève
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

53-CC-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

54-CC-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2011 ET AJOURNÉE AU 13 DÉCEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2011 et ajournée au 13 décembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture, en corrigeant que Mme Nicole Leblanc était présente à cette séance ajournée.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Aucun élève n'a pris la parole.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Deux personnes ont pris la parole.

55-CC-2011-2012

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 17 novembre 2011 au 19 janvier 2012.

56-CC-2011-2012

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDA – DÉSIGNATION  
DES ORGANISMES DE LA COMMUNAUTÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des Commissaires de désigner les organismes de la communauté qui font partie du Comité consultatif des services aux EHDA;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des Commissaires a établi à trois le nombre de représentants de la communauté au sein de ce comité;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire recommandent que les trois représentants de la communauté proviennent des organismes ci-dessous mentionnés :

- CLSC Pierre-Boucher
- Association Régionale autisme et TED – Montérégie (ARATED-M)
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);

**CONSIDÉRANT** que lesdits organismes sont intéressés à faire partie du Comité consultatif des services aux EHDAA;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Colette Larose:

**QUE** les organismes de la communauté au sein du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin soient :

- CLSC Pierre-Boucher
- Association Régionale autisme et TED – Montérégie
- Office des personnes handicapées du Québec;

**Le vote est demandé :**

**POUR : 16                      CONTRE : 3                      ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

57-CC-2011-2012

**POLITIQUE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE – CORRECTION**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin adopte, après consultation du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une politique relative à l'organisation des services éducatifs à ces élèves qui assure l'intégration harmonieuse dans une classe ou un groupe ordinaire et aux autres activités de l'école de chacun de ces élèves lorsque l'évaluation de ses capacités et de ses besoins démontre que cette intégration est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale et qu'elle ne constitue pas une contrainte excessive ou ne porte pas atteinte de façon importante aux droits des autres élèves (art. 235, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** qu'une démarche de consultation a permis de recueillir les recommandations des instances concernées;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations émises par les instances consultées ont été prises en compte;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Politique de l'adaptation scolaire soumis à la consultation comprenait sept voies d'action, dont celle de répartir les ressources disponibles de façon équitable;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**CONSIDÉRANT** que le projet de Politique de l'adaptation scolaire adopté le 28 juin 2011 comprenait une erreur de mise en page quant à l'omission de la septième voie d'action qui consiste à répartir les ressources disponibles de façon équitable;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin modifie la Politique de l'adaptation scolaire en ajoutant la 7<sup>e</sup> voie d'action proposée;
- 2° **DE** modifier, en conséquence, la politique annexée à la résolution n° 151-CC-2010-2011 adoptée lors de la séance régulière du 28 juin 2011.

**La commissaire, Mme Michelle Laguë, demande le vote :**

**POUR : 18                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

58-CC-2011-2012

**FRAIS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** que les règles budgétaires sur le transport scolaire 2011-2012 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire du transport des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005, 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2011-2012 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
- Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (Pavillon I et II)
- École secondaire Saint-Paul
- Collège Jean de la Mennais

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

- 2° **QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 167,21 \$ par élève transporté en autobus scolaire;
- 3° **QUE** ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

59-CC-2011-2012

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le MELS, la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** le niveau de subventions octroyées par le MELS;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Roy :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 627,00 \$ par élève aux institutions privées suivantes visées par une augmentation de clientèle :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes

**Adoptée à l'unanimité**

60-CC-2011-2012

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services de vérification externe;

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues de firmes de vérificateurs;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par les directions du Service des ressources financières, du Service des ressources matérielles et du Comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

**QUE** les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. soient retenus pour effectuer le mandat de vérification externe pour l'exercice 2011-2012 et ce, renouvelable annuellement pour 2012-2013 et 2013-2014 conformément au « Mandat de vérification externe des Commissions scolaires ».

**Adoptée à l'unanimité**

61-CC-2011-2012

**AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES EN ENTRETIEN MÉNAGER DE CINQ ANS**

**CONSIDÉRANT** que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* édicte que l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans;

**CONSIDÉRANT** que ce même article prévoit que, dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande, le dirigeant de l'organisme public ne peut toutefois autoriser un contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à cinq ans;

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour des services d'entretien ménager est un contrat à exécution sur demande et vient à échéance le 30 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle démarche d'appel d'offres public en mars 2012 afin de retenir des soumissionnaires pour une durée de deux ans, avec possibilité de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de cinq années;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux de prévoir, dans nos documents d'appel d'offres public, une possibilité de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de cinq années, sous réserve de l'intérêt de chaque partie et de l'autorisation des instances visées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

1° **QUE** la durée totale du prochain contrat d'entretien ménager préparé par le Service des ressources matérielles soit valide pour une durée maximale de cinq ans, soit un contrat à exécution sur demande de deux ans, avec une possibilité de renouvellement annuel jusqu'à un maximum de trois renouvellements, selon l'intérêt de chacun;



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

62-CC-2011-2012

2° **QUE** le Service des ressources matérielles soit conséquemment autorisé à procéder à une démarche d'appel d'offres public dont le contrat prévu est d'une durée maximale de cinq ans, incluant tout renouvellement.

**Adoptée à l'unanimité**

**ADHÉSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR)**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a notamment pour mandat de soutenir les établissements de la Commission scolaire dans leurs démarches d'acquisition de biens meubles et de services, en respectant rigoureusement les lois en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) promeut la mise en commun de services et de ressources pour les établissements d'enseignement du Québec qui y adhèrent;

**CONSIDÉRANT** que la mesure 50680 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec vise entre autres l'acquisition de tableaux blancs interactifs (TBI);

**CONSIDÉRANT** que cette mesure prévoit une allocation aux commissions scolaires pour l'acquisition de TBI, au coût de 3 000 \$ chacun;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette même mesure, la Commission scolaire Marie-Victorin, représentée par le Service des ressources matérielles, doit, pour être admissible à cette allocation, acquérir les TBI dans le cadre d'un achat regroupé auprès notamment du CCSR;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit adhérer au CCSR pour y effectuer des acquisitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Filion :**

1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin adhère au Centre collégial des services regroupés (CCSR);

2° **QUE** le Service des ressources matérielles soit conséquemment autorisé à entreprendre les démarches nécessaires à l'adhésion de la Commission scolaire Marie-Victorin au CCSR.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012

**PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Aucun rapport n'est traité.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Un commissaire représentant les parents a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 25.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale